



# Compte rendu de l'actualité du Collectif et de la visio-conférence du 7 septembre 2022

Nous venons de nous réunir en visio-conférence pour la onzième fois.

## 41 personnes présentes.

Plusieurs personnes participaient pour la première fois :

- **François et Josiane (29)** : paysans à la retraite, ils ont cultivé les primeurs toute leur vie ; en 2015, parkinson est diagnostiqué chez François ; il est reconnu par la MSA en maladie professionnelle en novembre 2020.
- **Jacques et Marie (29)** : amis et voisins de François et Josiane, ils ont vécu le même parcours ; Jacques est reconnu en maladie professionnelle pour parkinson depuis mars 2021.
- **Mathilde HIGNET (35)** : fille de paysans bio, elle travaille comme salariée agricole ; elle vient d'être élue députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription d'Ille et Vilaine (NUPES). Elle est évidemment très sensible aux préoccupations du Collectif.
- **Pauline (35)** : vidéaste, elle souhaite se mettre à la disposition des malades et du Collectif pour réaliser des courts-métrages pour faire connaître leur vie et nos actions.

## 1- Vie du Collectif

### Retour sur le rassemblement du 2 juillet à Saint Ganton (35)

130 personnes ont participé à cette journée. Nous en avons déjà fait le compte-rendu ; tous les retours que nous avons eus sont très positifs. Tous ont apprécié l'ambiance de cette journée, en particulier la chaleur humaine et l'empathie qui s'en sont dégagées. Les témoignages des personnes victimes des pesticides ont en particulier touché chacun.

### Salons et foires bio

Après ces 2 années de covid qui les ont empêchés, les salons et foire bio redémarrent. Depuis 2016, nous y sommes toujours présents.

Le 3 septembre, nous avons déjà participé au forum des associations à BETTON (35) ; par contre nous avons annulé notre participation à Biozone à MUR DE BRETAGNE (22) faute de participants en nombre suffisant.

Nous allons participer aux manifestations suivantes :

21 et 22/09/22	RETIERS	La terre est notre métier
24 et 25/09/22	MUZILLAC	Terre en vie
01-oct.-22	RENNES	Fête des possibles Animation d'un débat à 14h30
01-oct.-22	DERVAL	Salon
1 et 2/10/22	LORIENT	Fête de la bio

Participer à la tenue d'un stand est une expérience très intéressante : discussion avec des personnes très diverses, témoignages enrichissants, meilleure connaissance de l'action du Collectif...

*Si vous souhaitez participer à la tenue des stands, merci de vous faire connaître.*

### Organisation de l'association

Afin de mieux répondre collectivement aux demandes de contact ou renseignement, nous venons de mettre en place une permanence téléphonique à laquelle se relaient chaque semaine les membres du groupe de coordination.

Voici ce nouveau numéro de téléphone du Collectif : **06 82 58 67 32**

A cette occasion, nous avons remis à jour plusieurs documents :

- Présentation du Collectif : [voir ici](#)
- La maladie professionnelle : [voir ici](#)
- Se protéger des pesticides, conseils aux riverains : [voir ici](#)

## Reprise des réunions en présentiel

En mars 2020, le confinement a mis fin à nos réunions toutes les 6 semaines à BETTON (35) qui rassemblaient 30 à 40 personnes. Elles ont été remplacées par nos visios.

Les visios ont permis d'élargir le cercle géographique des participants et ont enrichi et diversifié le contenu de nos réunions ; il n'est pas question de les arrêter.

Mais la présence et le contact physique manquent à beaucoup d'entre nous ainsi que la convivialité !

Aussi, en parallèle, allons-nous reprendre ces réunions d'avant-covid qui rassemblent des gens à 30 – 40 km à la ronde ; la prochaine aura lieu le **mardi 4 octobre à 20h à BETTON (35)** sous réserve de salle disponible.

Ce qui serait souhaitable, c'est que la même chose se déroule dans d'autres départements ; en Maine et Loire, des réunions régulières sont également organisées.

## Adhésions 2022

L'adhésion au Collectif couvre l'année civile de janvier à décembre.

Si vous n'avez pas encore adhérer ou ré-adhérer (10 €) pour 2022, vous pouvez le faire :

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

## Rendez-vous à venir

Notre Collectif est sollicité de différentes manières :

- 17 septembre : interviews par une équipe de journalistes de Radio-Canada
- 28 septembre : participation à une visio en anglais organisée par les Verts européens
- 6 novembre : participation à une journée sur les maladies professionnelles organisée par l'APPSTMP (Association pour la protection de la santé des métiers portuaires) à ST NAZAIRE (44). Nos deux associations partagent en commun l'objectif de lutter contre l'invisibilisation des maladies professionnelles.
- 9 décembre : invitation de l'association Nature Environnement 17 à une conférence près de LA ROCHELLE (17)

## 2-Soutien aux victimes des pesticides

### Point sur les demandes de reconnaissance en maladie professionnelle

- **Hommage à Florent DECKENS :**

Florent a choisi de nous quitter le 23 août dernier.

Il a été éleveur de moutons à BAUGE (49) et était en retraite.

Nous nous sommes rencontrés lors d'un rassemblement de soutien au Tribunal d'Angers à Marcel GESLIN ; souffrant d'un lymphôme, nous l'avons accompagné dans sa demande d'être reconnu en maladie professionnelle obtenue en février 2020.

Il était un homme doux, amoureux du jardin, épris de justice, militant de tous les combats pour le respect de notre terre, en particulier contre les OGM, en tant que Faucheurs Volontaires, à la Confédération Paysanne, engagé politiquement.

Tous ses nombreux amis lui ont rendu hommage le 26 août au jardin partagé des PONTS DE CE (49) et nous sommes de tout cœur avec Helyane sa compagne.



- **Décès de Jean Baptiste HUET**

Paysan à la retraite auprès de DINAN (22), il est décédé à l'âge de 87 ans le 4 septembre. Les premiers symptômes de parkinson dataient de 2012 ; l'attitude des médecins qui le suivaient n'ont pas facilité la démarche de reconnaissance en maladie professionnelle que nous avons finalement obtenue en septembre 2021 ; les mêmes difficultés ont été à nouveau rencontrées pour obtenir la rente. Heureusement Marie Pierre et Jacqueline, ses deux filles ont soutenu leur mère jusqu'au terme de la démarche.

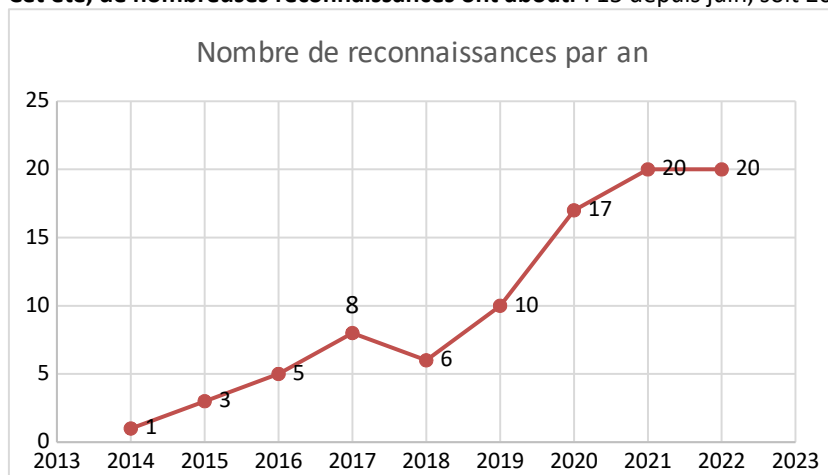
- **Situation des dossiers de demande en cours :**

16 en attente de décision de la MSA ou de la CPAM

7 en attente de décision du Comité de Reconnaissance en maladie professionnelle (CRMP)

8 en attente d'audience au Tribunal Judiciaire (7) ou du Tribunal Administratif (1)

- **Cet été, de nombreuses reconnaissances ont abouti** : 15 depuis juin, soit 20 depuis le début de l'année !



Les maladies reconnues en 2021 sont : 9 cancers de la prostate, 5 parkinsons, 3 lymphomes et myélome, 1 cancer colique et un cancer des ovaires.

- **Des victoires judiciaires :**

- **Pascal GERSTCH** souffre d'hypersensibilité aux produits chimiques suite à son travail d'ouvrier dans une casse automobile. Nous sommes allés le soutenir au Tribunal de ST BRIEUC en janvier 2021 ; en juillet 2022, il vient d'obtenir d'une part la reconnaissance rétroactive de son invalidité pour les années passées avec le versement qui s'y rapporte ; d'autre part, la transmission de sa demande de reconnaissance en maladie professionnelle au CRRMP. Une grande satisfaction après 7 ans de lutte.
- **Christian HUARD** : il a beaucoup traité les pommiers en Anjou. Nous sommes allés le soutenir au Tribunal d'ANGERS le 7 mars 2022 ; la MSA qui dans un premier temps avait refusé de le reconnaître en maladie professionnelle, vient d'accepter celle-ci en août 2022.
- Un grand merci à **Me BARON** qui a défendu avec force et conviction ces deux dossiers.

- **Des rendez-vous judiciaires à venir :**

date	Tribunal		organisme	motif
28-sept.-22	LAVAL	Raymond RADE	CPAM	Refus reconnaissance
20-oct.-22	BREST	François CAZUC	MSA	Date de consolidation
05-déc.-22	VANNES	Jean Michel HERVAULT	MSA	Refus de reconnaissance
05-déc.-22	VANNES	Noel ROZE	MSA	Taux d'IPP

Ces dates sont toujours sous réserve : l'audience peut être annulé ou reportée au dernier moment.

Ce qui a été le cas récemment pour :

- **Jean Claude CHEVREL** : l'audience au Tribunal Judiciaire de RENNES a déjà été reportée 3 fois : 24 mai 2021, puis 5 novembre 2021, puis 24 juin 2022 ; à nouveau annulée, la demande de reconnaissance de la faute inexcusable de l'employeur (SAS VEGAM) sera examinée cette fois par la Cour d'Appel de RENNES. La date d'audience n'est pas connue à ce jour.
- **Odette GRUAU** : l'audience au TJ d'ANGERS prévue le 5 septembre a été annulée au dernier moment à la demande de la MSA et reportée au 6 mars 2023 !!!!

Ces reports fréquents sont bien sûr une cause de souffrance supplémentaire pour les malades.

- **Relations avec le Fonds d'Indemnisation des Victimes (FIVP), la MSA et la CPAM**

De nombreux points nous posent problème :

- Contrairement à ce que nous avaient déclaré leurs représentants lors d'une rencontre en visio le 7 février, nous constatons qu'ils ignorent nos courriers qui restent sans réponse même après relance.
- Concernant nos contestations de taux d'IPP et de date de consolidation, elles se heurtent à un refus systématique de leur part.
- Quand le FIVP demande une expertise médicale, il est bien souvent juge et partie.
- Des dossiers concernent à la fois la MSA et la CPAM quand la personne a cotisé d'abord au régime agricole, puis au régime général ; la CPAM fait régulièrement preuve de mauvaise foi en ne traitant pas le dossier selon le tableau du régime agricole.

- Certains médecins-conseils refusent la présence du conjoint lors de visites médicales.
- Aucun effort n'est fait pour simplifier les démarches administratives et ces courriers administratifs sont souvent incompréhensibles pour le malade.

Nous réfléchissons à l'attitude à tenir.

### **3-Protection des riverains**

#### **Point sur la protection des riverains par rapport aux épandages**

Avec 8 autres associations, nous avons attaqué les différents arrêtés relatifs aux distances d'épandage (ZNT) et aux Chartes riverains et avons obtenu gain de cause, au moins partiellement, devant le conseil constitutionnel (19 mars 2019) et le Conseil d'État (26 juillet 2021). Un nouvel arrêté a été publié le **25 janvier 2022** ; Me LAFFORGUE a déposé un recours en non-exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat concernant les distances de sécurité pour les produits classés comme suspectés d'être cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (CMR2).

#### **Point sur les chartes départementales de bon voisinage**

Celles-ci ont été à nouveau soumises à consultation publique en juillet avant que les préfets ne les signent. Cette consultation est une mascarade comme nous l'avions dénoncé avec Eau et Rivières de Bretagne. En effet, écrites sans aucune concertation avec les associations environnementales (nous avons demandé un rendez-vous au Préfet de Région, resté sans suite), elles sont un copier-coller du « *contrat de solution de la FNSEA* ».

Voici par exemple, celle signée par le Préfet d'Ille et Vilaine le 29 juillet 2022 :

<https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-developpement-rural/Charte-d-engagements-des-utilisateurs-agricoles-de-produits-phytopharmaceutiques-en-Ille-et-Vilaine#:~:text=L'agriculture-,Charte%20d'engagements%20des%20utilisateurs%20agricoles%20de,phytopharmaceutiques%20en%20Ille%20et%20Vilaine&text=Le%20code%20rural%20et%20de,des%20personnes%20habitant%20ces%20lieux.>

Elles n'apportent aucune amélioration pour les riverains des zones d'épandage. C'est consternant.

Avec les 8 autres associations, nous réfléchissons avec Me LAFFORGUE à la suite juridique.

#### **Rappel : qu'est-ce PHYTOSIGNAL ?**

Ce dispositif peut aider les riverains.

L'Agence régionale de santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) viennent de mettre en place un dispositif téléphonique qui centralise et gère les plaintes liées aux épandages de pesticides et de lisier. Il prend en charge et oriente vers les services de l'Etat concernés en termes de mesures de prévention et de contrôle, d'investigations et d'évaluations des risques sanitaires (Préfecture, ARS., DRAAF, DREAL, DDCSPP, Préfecture, Mairie, Gendarmerie...).

Il assure un retour d'information vers le demandeur.

Donc, si vous avez un problème lié aux épandages de pesticides et de lisier, appelez :

- Pour la Bretagne : **0 805 034 401**
- Pour les Pays de Loire : **07.69.03.71.66**

Vous pouvez aussi joindre PHYTO-SIGNAL par courriel :

- Bretagne : [ars35-alerte@ars.santé.fr](mailto:ars35-alerte@ars.santé.fr)
- Pays de Loire : [phytosignal@polleniz.fr](mailto:phytosignal@polleniz.fr)

#### **Eau et pesticides**

- Notre diaporama, en concertation avec le Collectif sans pesticide de Massérac (44) et Eau et Rivières de Bretagne, est toujours en cours d'élaboration et de test.
- Fermeture du captage à ST MAYEUX (22) : un groupe d'habitants mettent la pression sur la mairie pour qu'au lieu de fermer ce captage, soient plutôt prises des mesures d'interdiction des pesticides dans les périmètres de captage.
- **Rejet d'eau souterraine vers le réseau pluvial lors de constructions de sous-sol d'immeubles :**  
Des membres de notre Collectif à BETTON (35) ont interpellé la Mairie, Rennes Métropole et Eau du Bassin Rennais concernant un gaspillage incroyable d'eau souterraine lors de la construction de sous-sols d'immeubles et le pompage permanent ensuite de cette eau une fois la construction terminée.

**[Voir courrier ici](#)**

Nous rencontrons la Mairie de BETTON le 14 septembre.

## 4- Evènements à venir

### Mobilisation contre l'usine BRIDOR à LIFFRE (35)

Le Collectif COLERE s'est constitué contre l'artificialisation de 21 ha de bocage et zones humides pour construire une usine BRIDOR (groupe LE DUFF) qui exportera des viennoiseries surgelées ; celle-ci utilisera 200 000 m3 d'eau par an alors que notre ressource en eau est limitée et fragile, et tout cela pour un projet qui ne sert en rien à l'alimentation de la population locale ou régionale.

Le Préfet a accordé le permis de construire au milieu des congés d'été.

Notre Collectif participera et vous invite à participer à la **marche organisée par COLERE**

**Samedi 24 septembre à 11h**. Rendez-vous devant la Mairie de Liffré.

Voici l'appel : [voir ici](#)

### Soutien à la lutte contre un méthaniseur à Corcoué sur Logne (44)



Notre Collectif participera à la manifestation organisée contre ce méga méthaniseur le **samedi 17 septembre à 14h30**.

Rendez-vous au rond-point de la ZA Pé Garnier (à côté du contrôle technique Sécuritest).

## 5- liens

Concernant la **lutte contre les bassines** en Charente et Deux-Sèvres, voici une visio intéressante réalisée par BASSINES NON MERCI dans laquelle Julien LE GUET répond point par point aux ministres de l'Agriculture :

<https://youtu.be/te9JKbrYPYk>

## 6-Prochaine visio-conférence :

**MARDI 25 OCTOBRE 2022**

**20h**